

Assemblée des délégués de la Société suisse des officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **148 (2003)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

foncière de la nature humaine; cela se traduirait par une fuite devant la violence de l'homme qui ne cesse de l'animer et de le mettre en danger. L'originalité de la position chrétienne classique allant de saint Augustin à Calvin, en passant par Saint Thomas d'Aquin n'est pas de vouloir faire disparaître la guerre en déclarant toutes les guerres injustes; elle est de prendre les hommes tels qu'ils sont, mais sans les abandonner à leur sauvagerie guerrière: il s'agit de rendre conciliable l'idéal de pacification des rapports humains en Christ et la nécessité - le devoir! - des autorités politiques de juguler la violence en recourant au glaive, pour reprendre le terme de l'apôtre Paul. L'autorité exerce une fonction policière et militaire. Cette fonction fait partie du cycle de l'histoire du monde, pas davantage; il ne s'agit ni de la diaboliser ni d'en faire un éloge immodéré.

La fonction de l'autorité est la sauvegarde de la sécurité générale; fonction qui consiste à assurer à chacun un cadre de vie où le droit et l'intégrité physique et morale sont respectés. Le but à atteindre est la paix, mais pas à n'importe quel prix ni sous n'importe quelles conditions.

Il n'appartient pas aux autorités civiles de transformer le monde à l'image de l'idéal chrétien, mais par leur action elles peuvent, soit nuire au Royaume du Christ, soit en favoriser le développement. L'utilisation de la force est nécessaire quand les conditions nécessaires à une véritable humanisation de l'homme ne sont plus remplies.

Notre Europe, qui ne sait plus que faire de son héritage religieux, cherche à s'épargner une démarche spirituelle. La voie politique ne peut qu'enrayer le mal et non l'éradiquer.

Il ne suffit pas de proclamer à l'aide de slogans et de manifestation sa volonté de voir le monde en paix et de fermer les yeux sur les exactions de tyrans sanguinaires. Il faut édifier les conditions d'une telle paix, qui n'est possible que dans une coordination du travail de l'Etat et de l'Eglise, les pôles de la force et du travail de la vie spirituelle.

Ainsi mieux vaudrait certainement reprendre la réflexion sur les conditions d'une guerre juste plutôt que de se bloquer sur une idéologie qui n'est pas sans danger. Une paix véritable se construit sur une coexistence exigeante de l'amour et de la justice, sans rien sacrifier de ces deux éléments.

**Capitaine aumônier
Yvan Bourquin¹
8 mars 2003**

¹ Pasteur à la paroisse réformée de Porrentruy et aumônier au régiment d'infanterie 8. Ce texte a paru dans Le Quotidien jurassien du 8 mars 2003.

Assemblée des délégués de la Société suisse des officiers

L'assemblée des délégués aura lieu le samedi 24 mai 2003, de 10 h à 15 h, à Landquart au Plantahof. Avant la partie administrative dont l'ordre du jour est traditionnel, la conseillère aux Etats Evelyne Widmer-Schlumpf, chef du Département des finances et des affaires militaires du canton des Grisons, fera un exposé. Puis le chef de l'Etat-major général, le commandant de corps Christophe Keckeis fera un Tour d'horizon de la situation actuelle.